

**VUE ÉCLATÉE
DES ÉLÉMENTS**

ANCRAGE TEMPORAIRE ET PERMANENT

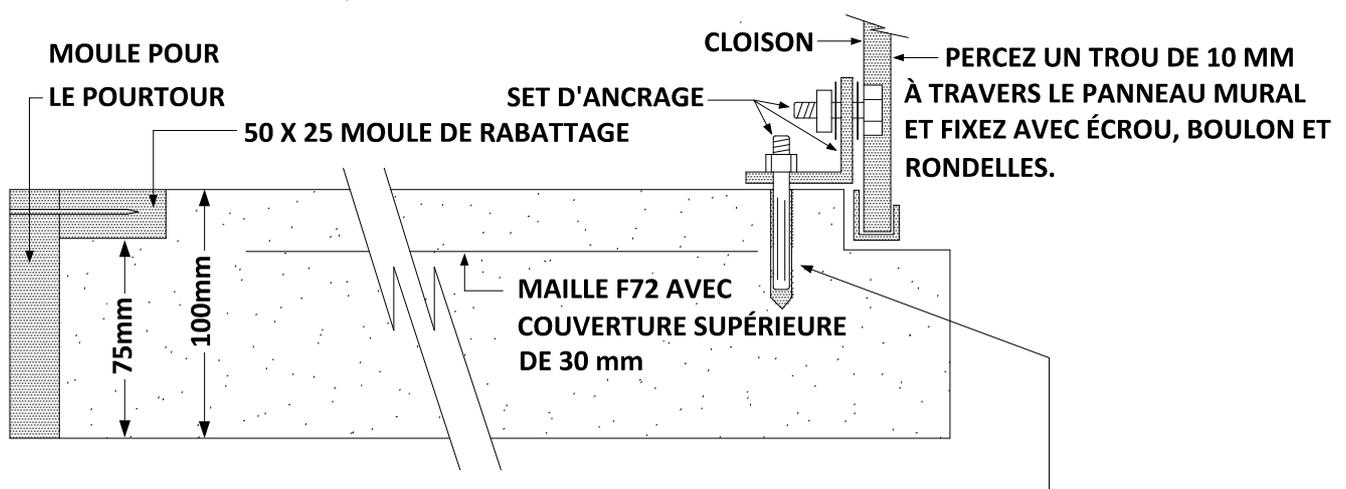
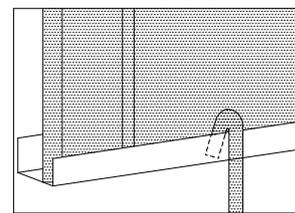
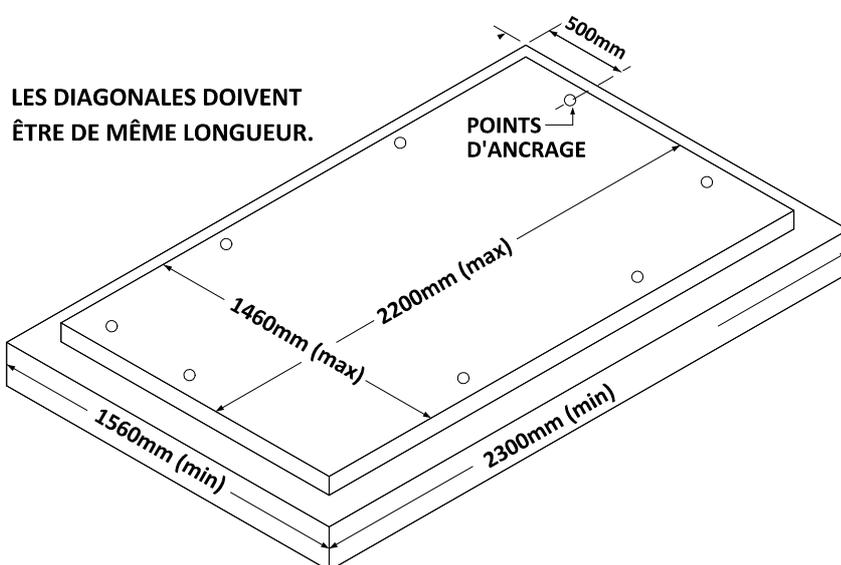
VEUILLEZ NOTER:

Il est essentiel d'ancrer fermement votre EnduraShed juste après son installation. Sinon, il existe des risques de détérioration des panneaux, des biens ou des personnes à la suite de soudaines rafales de vent. Choisissez un terrain plat et procédez comme suit:

Méthode A: l'abri de jardin peut être ancré dans le sol et une dalle de béton coulée à l'intérieur. Les surfaces en acier doivent être protégées d'un contact direct avec le béton humide (qui a une action corrosive) en collant une bande de plastique de 200 mm de large sur la cloison et en la posant sur 500 mm à partir du mur.

Méthode B: l'abri de jardin peut être ancré sur une dalle de béton existante et conforme en utilisant le kit de fixation sur le béton. Achetez le kit de fixation séparément.

Méthode C: une dalle de béton rabattue comme montré ci-dessous empêchera l'eau de pénétrer sous les murs de l'abri.



En utilisant un foret de maçonnerie de 10 mm de diamètre, positionnez le support et percez un trou d'ancrage de 60 mm de profondeur dans le béton. Percutez l'ancrage de maçonnerie à travers le support dans le trou d'ancrage jusqu'à ce que la tête d'ancrage s'appuie fermement sur le support. Assurez-vous que l'ancrage atteigne la profondeur requise pour obtenir une stabilité maximale.

GARANTIE DU PRODUIT À L'EXPORT 2019

Nous garantissons les panneaux d'acier utilisés pour les produits EnduraShed contre la rouille et la corrosion sur une durée de 20 ans à compter de la date d'exportation depuis l'Australie.

La présente garantie s'applique aux produits EnduraShed assemblés conformément aux conditions de montage du fabricant et utilisés pour un usage privé normal. Elle n'est pas transférable.

Elle ne s'applique pas aux produits EnduraShed situés dans un rayon de dix kilomètres de la mer. La présente garantie ne couvre pas les dégâts causés aux produits EnduraShed ou aux biens rangés à l'intérieur suite à des conditions météorologiques extrêmes tels que le vent, la pluie, une tempête, des inondations, la neige ou la glace.

Toute réclamation au titre de la garantie se limite exclusivement au remplacement et à la livraison de panneaux en acier. La livraison des panneaux de remplacement par transport maritime normal requiert un délai de trois mois.

Veuillez adresser toute réclamation au titre de la garantie au point de vente. Pour toute autre question, veuillez écrire à inquiries@endurashed.com

AVERTISSEMENT EN CAS DE CHUTES DE NEIGE :

Votre abri EasyShed risque de ne pas soutenir le poids de la neige et de la glace. C'est à vous qu'il revient de déblayer la neige du toit régulièrement. En cas de fortes chutes de neiges, n'ouvrez pas les portes de l'abri tant que la neige n'a pas été déblayée du toit.

ENTRETIEN :

Afin de maintenir le revêtement protecteur de l'acier et maximiser la durée de vie de votre abri EnduraShed, nettoyez-le deux fois par an avec de l'eau savonneuse et rincez-le à l'aide d'un tuyau d'arrosage. En zone côtière ou industrielle, il est recommandé de le nettoyer plus régulièrement.

En cas de conditions météorologiques extrêmes telles qu'une forte pluie accompagnée de vent, de l'eau peut s'infiltrer dans l'abri. Vérifiez régulièrement que les points d'attache de votre abri sont bien serrés et que toutes les pièces sont bien fixées les unes aux autres.

Évitez d'entasser de la terre contre les parois en acier de l'abri car cela pourrait entraîner une corrosion rapide des parois et rendre votre garantie caduque. Rangez tous les engrais et autres produits chimiques à une distance minimale de 300 mm des parois de l'abri car ils pourraient également causer une corrosion rapide du métal.

Le fabricant n'est pas responsable des dégâts encourus par votre abri EnduraShed ou les biens rangés à l'intérieur suite au non-respect des recommandations et consignes d'entretien indiquées ci-dessus.